

N/REF : 2/10/2025 11H30 C:000003 I:02659
V/REF : AC/C29535
V/Appel du Jeudi 02/10/2025 a 11H30

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. RTD
IMMEUBLE : LA ROTONDE -RTD
8/10, RUE DE REDON
.
35000 RENNES

Rennes, le 06 Octobre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005
LOCALISATION : ALLEE 8 REDON - LOCAL POUBELLES
CONTACT PRÉPOSÉ MÉNAGE M HAMELIN 06 15 69 53 82
MOTIF : ROBINET ARRIVÉE EAU CASSÉ
Donneur d'ordre : Mme M LEFEUVRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 02/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : JOINT 15/21 ROBINET PUISAGE LOCAL MÉNAGE HS
REEMPLACEMENT DU JOINT
CONCLUSION : FUITE SOLUTIONNÉE
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 02/10/25 a 14H54 Mme M LEFEUVRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBL042-Rempl.joints/clapet s/rob.		1	50,00
				50,00
		TOTAL H.T.		50,00
		T.V.A. a 10,00%		5,00
		TOTAL T.T.C.En EURO		55,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.